

Une boîte hermétique pour les objets de soin coupants

Les particuliers qui suivent un auto-traitement à l'aide de seringues, aiguilles et lancettes pourront s'en débarrasser en toute sécurité. Un accord a été signé dans ce sens avec Gap hygiène santé

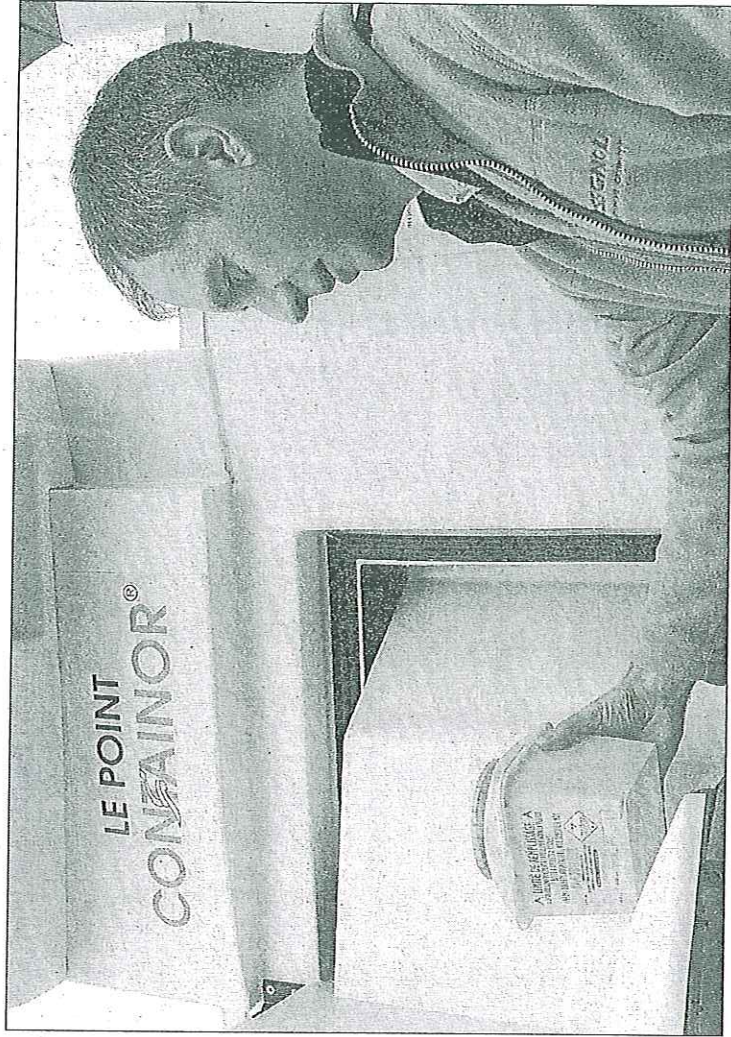
Un circuit permettant de collecter et de traiter les seringues, aiguilles et lancettes dont les personnes en auto-traitement, après utilisation, se débarrassent, vient d'être mis en place dans la ville et sur l'ensemble du Syndicat mixte intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères (Smitom). Hier, dans la salle du conseil municipal, les différents partenaires : la municipalité, le Smitom et Gap hygiène santé, une entreprise spécialisée dans la gestion des points d'apport automatisés destinés à recevoir les déchets infectieux, ont signé un avenant (un accord avait déjà été paraphé il y a de cela dix ans mais il ne concernait que les professionnels) permettant au "Point container" de recevoir des déchets infectieux liés à des particuliers qui se soignent chez eux.

Concrètement cela va permettre de récupérer les déchets de soins piquants, coupants et tranchants qu'utilisent périodique-

ment des particuliers pour se soigner (exemple : les diabétiques). Pour ceux qui gèrent leur traitement à domicile, voici la démarche à suivre : il faut d'abord récupérer une petite boîte, prévue pour ce genre de déchets, chez son pharmacien. Ensuite, une fois que celle-ci est pleine ou bien à la fin des 90 jours réglementaires (on ne peut pas la garder plus longtemps), il suffit de ramener le conteneur chez le pharmacien qui le dépose -seuls des professionnels sont habilités à le faire- dans le "Point container" de la ville. Avant, ce conteneur n'était disponible que pour les professionnels de la santé (exemple : les laboratoires).

Toute l'idée est, bien sûr, de sécuriser ces déchets spéciaux pour que l'on ne les retrouve pas dans des collecteurs plus ou moins étanches et pour éviter que quelqu'un se blesse (comme les agents communaux ou les trieurs d'un centre de tri).

Xavier GHERICA
• Infos : 0 820 207 240.



Ce sont les pharmaciens qui sont habilités à déposer cette petite boîte dans le container sécurisé installé à côté du local des services techniques.

La Nouvelle 24/10/06 Photo X.C.